

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
JEUDI 17 DECEMBRE 2020 – 9H30 – VISIOCONFERENCE**

ÉTAT DES PRESENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causse-Tarn	Guy DE SOUSA		Malika MONZIOLS	
CC Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	Madeleine MACQ Régis VALGALIER	Présente Mandat à M.Macq	Nicole AMASSE Irène LEBEAU	Excusée Excusée
CC Cévennes-Mont-Lozère	François FOLCHER	Excusé	Michèle BUISSON	
CC Gorges-Causse-Cévennes	Daniel GIOVANNACCI Serge GRASSET Pierre HERRGOTT René JEANJEAN Serge VÉDRINES	Présent Présent Mandat à S.Molines Présent Présent	Michaël BIANCARDINI Patrick BOSCH Henri COUDERC Régine DOUSSIERE Sylvain MOLINES	Présent
CC Lévézou-Pareloup	Jean-Michel ARNAL	Présent	Patrick CONTASTIN	
CC Larzac et vallées	Alain DELMAS Jean-Michel DAUMAS Yves MALRIC	Mandat à J-P. Martin Présent	Thierry CADENET Jean-Philippe MARTIN Michel VERNHETTES	Présent
CC Millau-Grands causses	Christine BEDEL Didier CADAUX Arnaud CURVELIER Gilbert FAUCHER Catherine JOUVE Patrick SALSON	Présente Présent Présent Présent Présente Présent	Esther CHUREAU Christian FORIR Alexandre GREFFIER Corine MORA Christophe ST-PIERRE Claude TRÉMOLET	Excusé
CC Muse et Raspes du Tarn	Daniel AURIOL Richard SARRAU	Présent Présent	Frédéric BALARD Cécile SOULIÉ	Excusée
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Pierre PANTANELLA Pascal RIVIER	Présent	Raymond FABRÈGUES Bernard SIRGUE	

NB. Les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madeleine MACQ

AUTRES PERSONNES ASSISTANT A LA REUNION

Jade BRÉCHIGNAC (animatrice du PAPI¹ d'intention du Tarn-amont au SMBVTAM²), Jean-Jacques CHARLES (CC³ Millau-Grands causses), Céline DELAGNES (directrice du SMBVTAM, animatrice du SAGE⁴ Tarn-amont), Cindy RODRIGUES (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTAM), Stéphanie BRAUD (animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au SMBVTAM) et Florian FERGEAULT (technicien « travaux » à la CC Millau-Grands causses, en convention de partenariat avec le SMBVTAM pour 0,7 ETP⁵).

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2020

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Modalités d'organisation de la séance du conseil syndical à distance (*point ajouté*)
- Compte-rendu des décisions du Président pour l'installation de l'antenne de Millau conformément à la délibération du 25/09/2020 et du bureau du 20/10/2020,
- Décisions modificatives n°2, n°3 et n°4,
- Vente du C15,
- Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour la filière technique à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Renouvellement de la convention pour le service de paie du CDG 48.

ACTIONS

- Conventonnement avec la Communauté de communes Millau-Grands causses pour la mission de suivi des cours d'eau 2021,
- Pré-bilan des missions d'animation territoriale (SAGE, contrat de rivière, Papi) et de suivi des milieux aquatiques 2020,
- Programmation des missions pour 2021 et demande de financements
- Délibération ajustement des recettes sur 5^e tranche Dourbie,

QUESTIONS DIVERSES

Serge Védrines, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM) ouvre la séance et remercie les élus et l'équipe du SMBVTAM de leur présence à ce comité syndical à distance. C. Delagnes procède ensuite à l'appel des élus. Le quorum est atteint. Madeleine Macq est désignée secrétaire de séance. S. Védrines demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur les modalités d'organisation de la séance à distance. L'assemblée valide ce rajout.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020

S. Védrines demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 25 septembre 2020 à Mostuéjols et qui comptait, parmi les points à l'ordre du jour, la désignation des référents des UG⁶, la délégation « gemapi⁷ » et « finances » aux vice-présidents, les désignations des délégués à la commission « finances », l'organisation de l'équipe du SMBVTAM à l'antenne de Millau, la convention avec le CDG48⁸ pour l'élaboration du document unique, la suppression du poste de rédacteur territorial, le tableau des emplois, les interventions scolaires 2020-2021 et les travaux de la ZEC⁹ de Saint-Georges-de-Luzençon.

¹ Programme d'actions de prévention des inondations

² Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

³ Communauté de communes

⁴ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

⁵ Équivalent temps plein

⁶ Unité géographique

⁷ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

⁸ Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

⁹ Zone naturelle d'expansion de crue

→ **Adopté à l'unanimité**

MODALITES D'ORGANISATION DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A DISTANCE – DE_2020_047

Serge Védrines procède à la lecture de la délibération présentée pour fixer les modalités d'organisation de la séance du comité syndical à distance en termes d'identification des participants, des débats et organisation des conversations et des votes. A la fin de la lecture, P. Pantanella conseille au niveau de l'appel des participants, que ce dernier soit réalisé par le président ou son représentant et non pas par C.Delagnes. En effet, en cas d'absence de C.Delagnes, la séance ne pourra pas avoir lieu.

S. Védrines procède au vote, avec intégration de la modification.

→ **Adopté à l'unanimité**

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT CONCERNANT L'INSTALLATION DE L'ANTENNE DE MILLAU ET DE LA REORGANISATION DE L'EQUIPE DU SMBVTAM – DE_2020_048

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée pour rendre compte de ses décisions prises pour l'installation de l'antenne de Millau et de la réorganisation de l'équipe du SMBVTAM.

Au niveau des locaux, il a été décidé de louer auprès de la CC MGC¹⁰, 3 bureaux, 1 salle de repas et en complément la mise à disposition d'une salle de réunion au sein de la Maison des entreprises. Le loyer mensuel est à 1 200 € comprenant l'électricité, le chauffage, le ménage, le stationnement des véhicules de service et du personnel, le mobilier.

Au niveau des véhicules, il a été décidé de louer auprès du garage Renault un Duster sur 60 mois, 100 000 kms pour un montant de 297,26 € par mois avec l'entretien compris. Une réflexion sur un deuxième véhicule à Millau est en cours en raison du recrutement d'un nouveau chargé de mission milieux aquatiques.

Au niveau des équipements copieurs, il a été décidé de déplacer le photocopieur de Sainte-Énimie vers Millau et d'installer un nouveau copieur plus performant à Sainte-Énimie. Il s'agit d'une location auprès de Sabut pour un montant de 148,60 € par mois plus les copies.

Au niveau de la téléphonie, il a été décidé de remplacer le standard téléphonique de Sainte-Énimie qui présente des signes de vétusté et d'équiper les agents de mobile. Cela représente un coût mensuel de 305,90 € (standard téléphonique, l'abonnement fixe d'une ligne et 5 forfaits mobiles). L'achat des mobiles représente 205,47 € HT par mobile. Le prestataire choisit pour la téléphonie est également Sabut.

Au niveau de l'informatique, il a été décidé d'acheter 3 pcs portables et du matériel annexe tels qu'un vidéoprojecteur et des écrans fixes auprès de Double Klik pour un montant total de 6 106,72 € TTC. L'acquisition d'un autre pc portable est en cours pour le nouveau chargé de mission milieux aquatiques. Par rapport au serveur, une réflexion est en cours pour trouver la meilleure solution.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2020 – DE_2020_049

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Il s'agit de prendre une décision modificative afin de transférer 8 000 € des crédits ouverts sur le programme 121 lié à l'étude de ruissellement (action 1.7 du Papi) vers le programme 127 dédié au matériel et équipement informatique. L'enveloppe financière budgétisée en 2020 pour le programme 127 n'étant pas suffisant, il convient de prendre cette décision modificative pour faire face d'éventuelles factures liées à l'achat de matériel et d'équipement.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

¹⁰ Communauté de communes Millau-Grands causses

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2020 – DE_2020_050

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Il s'agit de prendre une décision modificative afin de transférer 24 000 € des crédits ouverts sur le programme 124 lié à l'étude hydrogéomorphologique du seuil de Sainte-Énimie vers le programme 112 sur l'étude de l'effacement du seuil à Saint-Georges. En effet, sur ce programme, il y a un dépassement de crédits. En 2020, il a été budgétisé, 63 815 €. Sur 63 815 € de crédits ouverts, 57 652,80 € ont été consommés. Le reste à consommer est de 6 162 €. Cependant, il reste des factures à payer d'un montant total de 29 682 €. Le reste à consommer ne permettant pas de couvrir l'ensemble de ces dépenses, il faut donc prendre cette décision modificative.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU BUDGET PRIMITIF 2020 – DE_2020_051

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Il s'agit de prendre une décision modificative afin de transférer 3 000 € des crédits ouverts sur le programme 240 qui concerne les actions réalisées sur l'UG « Haut-Tarn, Tarnon, Mimente », 1 500 € des crédits ouverts sur le programme 250 qui concerne les actions réalisées sur l'UG « Muse, Lumensonesque » vers le programme 236 correspondant aux travaux de la tranche complémentaire Vallée du Tarn. En effet, sur ce programme, le montant budgétisé en 2020 (17 660 €) n'est pas suffisant en raison de la crue de juin 2020 qui a engendré des imprévus. Des factures supplémentaires doivent être payées.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

VENTE DU C15 – DE_2020_052

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Il est proposé de vendre le C15 pour un montant minimum de 700 € car il est très peu utilisé par les agents et il n'est pas adapté pour faire des longs trajets en raison de son ancienneté et de sa vétusté. La vente sera tout d'abord proposée aux agents du syndicat et par la suite aux membres du comité syndical s'il n'y a pas d'acquéreur.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AU CADRE D'EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021 – DE_2020_053

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Cette délibération permet d'étendre le Rifseep¹¹ aux agents de la filière technique suite à la publication du décret. Jusqu'à présent uniquement les agents de la filière administrative en bénéficient. La mise en place du Rifseep pour les agents de la filière technique se fera à compter du 1^{er} janvier 2021 par arrêté individuel. Les primes actuellement versées aux agents seront remplacées par le Rifseep, à savoir la part fixe, l'IFSE¹².

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE PAIE DU CDG48 – DE_2020_054

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Il s'agit de renouveler pour un an l'adhésion au service paie du CDG48 afin de réaliser les paies des agents et des élus du syndicat. Cette adhésion se traduit par la signature d'une convention entre le syndicat et le CDG48. D.Giovannacci demande s'il n'est pas possible de renouveler cette adhésion par tacite reconduction durant tout le mandat de S. Védrines pour ne

¹¹ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

¹² Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

pas à avoir à délibérer chaque année. L'assemblée est d'accord avec cette proposition qui sera indiquée sur la délibération.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adoptés à l'unanimité**

CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU-GRANDS CAUSSES POUR LA MISSION DE SUIVI DES COURS D'EAU 2021 – DE-2020-055

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Il s'agit de renouveler la convention avec la CCMGC pour mettre à disposition F.Fergeault pour 70% de son temps au syndicat. La convention démarre au 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2021. P. Pantanella suggère qu'il faudra réfléchir en 2021 à une embauche de F.Fergeault.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adoptés à l'unanimité**

PRE-BILAN DES MISSIONS 2020

C. Delagnes informe que chaque agent va présenter un pré-bilan des actions de l'année 2020. Ce point n'est pas acté par délibération.

C. Delagnes donne la parole à S. Braud, animatrice du contrat de rivière du Tarn-amont.

S. Braud commence par aborder les activités sportives et de loisirs liées à l'eau. Un projet tutoré a été lancé avec des étudiants pour réaliser un pré-diagnostic de ces activités sur l'ensemble du territoire Tarn-amont à l'aide d'outils tels que des questionnaires, la recherche de bibliographie. Ce pré-diagnostic sera présenté aux élus lors d'un comité syndical après février. De plus, habituellement, le syndicat organise une réunion avec les prestataires d'activités nautiques. Cependant, en raison du contexte sanitaire, cette réunion n'a pas pu être organisée. Face à cela, un bulletin d'information a été réalisé à la place à destination des prestataires d'activités nautiques. Pour répondre à un besoin identifié lors d'une réunion avec les prestataires d'activités nautiques qui s'est déroulée en 2019, une signalétique sera mise en place pour faciliter la navigation. En contrepartie, les prestataires devront transmettre les bons gestes à adopter pour préserver les milieux aquatiques. Un guide du riverain a été également réalisé pour présenter aux riverains leurs droits et leurs devoirs, leur apporter des conseils pour l'entretien et la protection des rivières. Ce guide sera envoyé à toutes les communes prochainement.

Ensuite, S. Braud présente le suivi de l'activité baignade. Elle rappelle qu'il y a 38 sites déclarés auprès de l'ARS¹³ et une vingtaine de gestionnaires baignade. En 2020, 30 sites ont obtenu une eau de baignade de qualité excellente et 5 sites une qualité bonne. En période estivale (juillet-août), l'ARS contrôle les sites de baignade en réalisant 4 prélèvements (1 prélèvement toutes les 2 semaines). Sur chaque site, il y a une fiche de synthèse que S. Braud actualise tous les ans en accord avec les communes. En cas d'orage, les communes doivent prendre un arrêté préventif d'interdiction de baignade. S. Braud informe également qu'il y a eu un appui à la commune du Pont-de-Montvert suite à la découverte d'une pollution. Un travail de terrain a été mené afin de détecter les sources de cette pollution. Il est prévu de faire une révision du profil de baignade. Le bilan de la baignade de 2020 sera communiqué aux gestionnaires de baignade ainsi qu'aux élus du comité syndical. En 2021, il est prévu de travailler sur l'harmonisation de l'affichage des sites de baignade.

S. Braud poursuit en indiquant que le protocole de suivi des cyanobactéries en période estival a été étendu au département de l'Aveyron par un arrêté interdépartemental. Au total, 10 sites sont suivis (5 en Lozère et 5 en Aveyron). Chaque année, la plaquette et l'affiche d'information sur les cyanobactéries est mise à jour et envoyée à l'ensemble des professionnels de santé, des vétérinaires, des prestataires (campings, restaurants, prestataires d'activités nautiques, ...).

S. Braud évoque la dernière thématique liée à la communication et à la sensibilisation. Concernant la communication, plusieurs actions ont été menées. Il y a eu la réalisation du guide du riverain qui a été abordé

¹³ Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

précédemment. Ce guide est également envoyé aux riverains en même temps que les conventions de travaux des PPG¹⁴. Un film est en cours de réalisation qui a pour but de communiquer sur le rôle et les missions du syndicat. Il sera projeté lors de réunions. Un travail sur l'alimentation et la mise à jour du site internet a également été réalisé. En mars 2020, un nettoyage des berges a été organisé à Comprégnac avec la mobilisation de 200 participants et 3 tonnes de déchets collectés. Un autre nettoyage de berges était prévu à Ispagnac en avril 2020 mais en raison du contexte sanitaire ce dernier a dû être annulé. Cette action sera à priori reconduite en 2021 en fonction du contexte sanitaire. De plus, des outils de communication sur les crues et le risque d'inondation ont été lancés. La réalisation d'une maquette inondation à but pédagogique est en cours de finalisation, elle sera prête fin janvier. Un guide pratique à destination des entreprises situées en zone inondable a aussi été réalisé. Un bulletin d'information concernant le projet de la ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon a été fait à destination des habitants pour expliquer ce projet qui suscite des oppositions. S. Braud continue avec la sensibilisation des scolaires sur l'eau et les milieux aquatiques. En 2020, l'accent des interventions scolaires a été mis sur le module C « Vivre avec les crues et les risques d'inondations » en cohérence avec la mise en œuvre du Papi d'intention du Tarn-amont. Le bilan est assez positif malgré le contexte sanitaire : 83 demi-journées ont été animées par les CPIE, 525 élèves ont été sensibilisés, 13 écoles et 1 collège ont pu bénéficier de ces interventions scolaires. C. Delagnes a été interviewé pour présenter cette action. Le lien de l'interview sera partagé.

Les perspectives pour 2021 seront de communiquer davantage sur le syndicat et ses actions, organiser des nettoyages des berges et la fête de l'eau à Millau.

C. Delagnes présente à son tour le bilan 2020.

Au niveau du programme d'action sur la Muse et le Lavencou, l'enjeu est de lutter contre l'érosion des sols agricoles et forestiers. Ce programme s'inscrit dans le contrat de rivière Tarn-amont 2019. Un partenariat a été conclu avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron et l'association Arbres Haies et Paysages pour lancer une actualisation du diagnostic agricole et réaliser un diagnostic bocager. Le diagnostic agricole sera présenté en 2021 à l'UG « Muse et Lumensolesque ». De plus, le bassin de la Muse a été sélectionné pour bénéficier du dispositif des PSE¹⁵, expérimentation lancée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. En 2019, 9 agriculteurs en ont bénéficié sur un vivier de 70 exploitations potentiellement concernées. En 2020, 11 agriculteurs ont bénéficié des PSE. Pour rappel, ce dispositif permet de rémunérer des pratiques vertueuses.

Au niveau de la gestion des zones humides, le syndicat en tant que porteur a répondu en collaboration avec le PNC¹⁶, l'ONF¹⁷, le COPAGE¹⁸ et le CEN 48¹⁹ à l'appel à projets sur les zones humides lancé par l'Entente de l'eau. Cet appel à projet dispose d'un financement important à hauteur de 80%. Une note d'intention a d'abord été déposée en mai 2020 et le dossier complet en septembre 2020. Deux dossiers de travaux ont été présentés : La Cham du Pont (Mont-Lozère) avec une maîtrise d'ouvrage du PNC/ONF et Montals-Vacquiers (Mont-Aigoual) avec une maîtrise d'ouvrage PNC en partenariat avec l'ONF et un dossier pour la mise en place d'une démarche de connaissance et de gestion des zones humides sur le Tarn-amont avec un temps d'animation du syndicat, à partir de la fin 2021-2022. Cet appel à projet est sur 4 ans.

F.Fergeault prend ensuite la parole à son tour.

Il aborde les travaux rivières qui ont été menés en 2020 par différentes entreprises mandatées par le syndicat. Ces travaux sont couverts par des PPG et par une DIG²⁰ qui permet d'investir des fonds publics sur des propriétés privées. Cela représente 8 chantiers de façon linéaire sur des portions de cours d'eau dont 6 chantiers de ripisylve et de gestion d'embâcles. Ces chantiers représentent 6 mois de travaux de mai à

¹⁴ Programme pluriannuel de gestion

¹⁵ Paiements pour services environnementaux

¹⁶ Parc national des Cévennes

¹⁷ Office national des forêts

¹⁸ Comité pour la mise en Oeuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'espace en Lozère

¹⁹ Conservatoire d'espaces naturels en Lozère

²⁰ Déclaration d'intérêt général

novembre 2020. Avant la réalisation des travaux, un travail est mené pour obtenir l'autorisation des propriétaires riverains par l'envoi d'une convention de travaux. C. Delagnes précise qu'il y a une obligation de partage des baux de pêche sur la convention. En raison de cela, certains riverains refusent l'intervention sur leurs parcelles. En 2020, 320 conventions ont été envoyées, accompagnées du guide du riverain. La crue de juin a nécessité de revoir les travaux en raison d'imprévus. Le bois coupé est mis à disposition du propriétaire s'il le souhaite sinon les entreprises l'évacuent. Ces travaux ont permis d'évacuer 260 arbres, 40 km de rivière parcourus. Sur la Dourbie, 4 zones de pièges à embâcles ont été nettoyées représentant 370 m³ d'embâcles, 2 foyers de Renouée du Japon ont été arrachés représentant 120 m³ de matériaux. Le coût total de ces travaux s'élève à 100 000 €. Le bilan détaillé sera envoyé par mail. C. Delagnes apporte des précisions sur le financement de ces travaux rivières qui relèvent des actions de type 2 : 50 % sont financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur le montant hors taxe ou le montant toute taxe comprise, il est difficile d'obtenir du FCTVA²¹ car ces travaux sont considérés comme de l'entretien ; 10 % sont financés par les Départements, 20 % par la Région Occitanie et 20% par l'autofinancement selon la clé de répartition définie.

F.Fergeault poursuit avec la mission d'accompagnement et de conseils techniques auprès des riverains. En effet, la crue de juin 2020 a demandé un temps plus important en terme d'accompagnement et de conseils auprès des riverains. Ces accompagnements et conseils portent sur des projets de protection de berge, de plantations, d'entretiens des rives, vidange plan d'eau ou bassin, protection de pile de pont. En 2020, 21 dossiers ont été montés concernant de l'accompagnement et des conseils techniques dont 7 dossiers ont fait l'objet de dossier réglementaire loi sur l'eau.

C.Delagnes prend ensuite la parole pour parler de l'accompagnement lié à la continuité écologique sur la Dourbie. Cela concerne un dossier porté par un propriétaire privé pour la suppression d'un passage busé à l'Hermitage Saint-Pierre et la reconstruction d'un ouvrage submersible avec deux piles. Le syndicat a aidé ce propriétaire dans les démarches financières et réglementaires. Le dossier de financement auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne a été déposé. Les travaux sont prévus en 2021.

Elle évoque ensuite les opérations de restauration de zones d'expansion naturelle des crues (ZEC). Pour la ZEC de St-Rome-de-Cernon, les travaux se sont terminés en 2019 et le solde financier a été demandé auprès des financeurs en 2020. Concernant la ZEC de Saint-Hilarin, pour rappel, la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la CC MGC et le syndicat perçoit les subventions. L'opération est à la phase du projet de permis d'aménager. Une autorisation environnementale a été obtenue pour ces travaux en 2020. Les démarches d'acquisition foncière se sont poursuivies. Pour la ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon, un deuxième atelier de concertation a été réalisé en février 2020. L'avant-projet détaillé a été validé en mars 2020. Ces éléments ont permis de préparer le dossier complet pour répondre ensuite à deux appels à projets lancés par la Région et l'Agence de l'eau.

Ce dossier est lauréat de l'appel à projet auprès de la Région et en attente de réponse de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. D. Giovannacci demande si le collectif d'opposition à ce projet continue. C. Delagnes précise que le collectif est actif, avec plusieurs demandes de documents au SMBVTAM et à la commune. Le syndicat a fait appel au service juridique de son assurance afin d'être accompagné. D'autre part, face à l'impossibilité de réunir la population lors d'une réunion publique en raison du contexte sanitaire, un bulletin d'information a été réalisé en novembre 2020 pour expliquer le projet aux habitants, et distribuer début décembre dans les boîtes aux lettres.

J.Bréchignac termine ce point par le bilan 2020 lié au Papi d'intention.

Elle rappelle qu'il y a 6 axes dans le Papi d'intention du Tarn-amont avec plusieurs actions.

Sur l'action 1.5 concernant les repères de crues et l'action 2.1 sur les échelles limnimétriques, J. Bréchignac a rencontré les 17 communes intéressées par ces deux actions durant l'été 2020. Ces rencontres permettaient de valider les sites de pose. Au total, il est prévu de poser 94 repères de crue, 11 échelles

²¹ Fond de compensation de la taxe sur valeur ajoutée

limnimétriques et 14 panneaux parking en zone inondable. Prochainement, le cahier des charges sera préparé pour lancer le marché afin de choisir un prestataire. Pour pouvoir poser ces différents supports, des conventions avec les propriétaires riverains et les communes seront passées.

L'action 5.2 relative à la réduction de la vulnérabilité des entreprises en zones inondables sur le territoire de la CC MGC est réalisée en partenariat avec la CCI²² 12 et la CMA²³12. Cette action consiste dans un premier temps de proposer aux entreprises des diagnostics rapides réalisés par le CCI 12 et la CMA 12 pour identifier les besoins. Puis dans un second temps, proposer des diagnostics complets réalisés par un bureau d'étude. Selon la base des données de la CCI et CMA, 296 entreprises ont été recensées sur le territoire de la CCMGC. Pour lancer la première phase de cette action, 270 courriers accompagnés d'un guide des entreprises « risque inondation » réalisé par le syndicat, a été envoyé aux dirigeants pour leur expliquer l'action. L'objectif est d'avoir 20 diagnostics. Aujourd'hui, 18 entreprises ont répondu favorablement pour faire le diagnostic rapide. Les diagnostics complets seront réalisés en 2021.

C. Delagnes précise qu'il était important de faire un bilan sur les missions réalisées en 2020 avant de délibérer sur les missions 2021.

MISSIONS 2021 DE SUIVI DES COURS D'EAU DU TARN-AMONT – DE_2020_056

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Le coût prévisionnel de ces missions est estimé à 92 000 €. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 46 000 € (50%) et le SMBVTAM pour le même montant.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adoptés à l'unanimité**

MISSION D'ANIMATION 2021 D'ANIMATION TERRITORIALE : SAGE TARN-AMONT ET CONTRAT DE RIVIERE TARN-AMONT – DE_2020_057

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Le coût prévisionnel de ces missions est estimé à 127 400 € soit 47 100 € pour l'animation du contrat de rivière et 80 300 € pour l'animation du SAGE. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 89 180 € (70%) et le SMBVTAM pour un montant de 38 220 € (30%).

S. Védrines procède au vote.

→ **Adoptés à l'unanimité**

MISSION D'ANIMATION 2021 DU PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE D'INTENTION TARN-AMONT – DE_2020_058

C. Delagnes précise que le Papi d'intention du Tarn-amont a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Le coût prévisionnel de ces missions est estimé à 53 300 €. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'État (fonds Barnier) pour un montant de 21 230 € (40%), l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 10 660 € (20%), la Région Occitanie pour un montant de 10 660 € (20%) et le SMBVTAM pour le même montant.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adoptés à l'unanimité**

AJUSTEMENT DES RECETTES DE LA 5^{ÈME} TRANCHE DOUBIE AU BUDGET PRIMITIF 2020 – DE-2020-059

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. Une différence entre les dépenses et les recettes de la 5^{ème} tranche Doubie a été constatée en fin d'exercice budgétaire. Pour cela, il est proposé d'ajuster le montant des recettes et de faire un appel complémentaire auprès des membres avant la clôture du budget 2020.

²² Chambres de commerce et d'industrie

²³ Chambres de métier et de l'artisanat

S. Védrines procède au vote.

→ **Adoptés à l'unanimité**

Pour finir la séance, C. Delagnes communique les dates des prochaines réunions du début d'année 2021 : un bureau élargi commission finances le 19 janvier 2021 pour travailler sur le rapport d'orientation budgétaire qui sera voté lors du comité syndical du 28 janvier 2021. Les dates seront envoyées par mail aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, S. Védrines lève la séance à 12h.